



# L'ÉCLAIREUR DE HÉNANBIHEN

JUIN 2024

Edito 



## Les travaux à Hénanbihen...

La voirie communale est un vaste chantier permanent, et répondre aux besoins et remarques des habitants n'est pas toujours facile.

Pour autant, cette année vous avez remarqué que le premier passage de fauche des bas-côtés a commencé trois semaines plus vite que les années précédentes et un deuxième passage sera adapté à la repousse.

L'aménagement d'écluses route de La Bouillie est en cours de réalisation, en lien avec l'entreprise Launay et le Département, pour surfacer la voie. Comme chaque année, le programme d'enrobage et de réparations point à temps a été voté, et est en cours de réalisation (bitume en mai et point à temps en juin).

Les remarques faites au cours de nos réunions de quartier nous ont aussi invités à réfléchir sur la circulation dans le bourg. Un travail sur le sujet est commandé à l'ADAC (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités) afin de voir quelles améliorations peuvent être apportées au plan de circulation, pour limiter l'usage intempestif de traversées au détriment des axes départementaux pour les camions et les voitures, afin de faciliter les déplacements « doux » (vélos, piétons...). L'aménagement du chemin du Temple-terrain de sports en est un exemple.

Chaque année, c'est près de 150 000 € de budget de déployé pour répondre aux mieux aux divers besoins de voirie. Respecter et apprécier le travail fait est primordial, notamment être **prêt à partager** cet espace, en **adaptant vitesse et comportement** quelque soit le moyen de déplacement.

Pour les autres travaux en cours sur la commune, vous avez pu constater que l'aménagement des allées principales du cimetière est terminé. Il répond aux besoins, et notamment des personnes ayant des difficultés à se déplacer. La chapelle du cimetière, découverte par la tempête, n'est pas réparée. Les premiers devis sont arrivés, il faudra du temps...

En ce qui concerne la bibliothèque-espace associatif : le chantier avance, le planning convenu est respecté.

La phase démolition est terminée, la maçonnerie avance et la partie toiture démarre...

Avant les appels d'offres pour l'aménagement des locaux (ancienne caserne des pompiers) à vocation médicale et logement, nous avons commandé le diagnostic amiante d'un montant de 1692 €, seule dépense engagée à ce jour. Nous attendons les résultats pour poursuivre la démarche.

Pour terminer, l'appel d'offres pour la mise en œuvre du lotissement des Rochettes est bouclé. L'analyse des offres et l'attribution du chantier seront validées lors du conseil municipal de juin afin de débiter les travaux en septembre.

Tous ces chantiers demandent beaucoup de préparation, la phase réalisation est très motivante. L'implication des équipes « architecte et maîtrise d'œuvre » est déterminante pour la bonne réussite de ces investissements au service de tous.

Joseph GAUTHIER, adjoint aux travaux.

**Extraits des délibérations du dernier conseil municipal.**

**Toutes les délibérations détaillées sont consultables sur le site Internet de la mairie.**

**L'an deux mil vingt-quatre, le 22 avril à vingt heures**, le Conseil Municipal de la commune de Hénanbihen, légalement convoqué le 15 avril deux mil vingt-quatre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Michel LEBRET, Maire.

Étaient présents : M. LEBRET Jean-Michel, Mme CORDON Catherine, M. GAUTHIER Joseph, Mme THEVENIN Eliane, M. DANIEL Jean-Michel, Monsieur HOUZE Daniel, Mme ABBE Jacqueline, Mme DURAND Anne, M. MEHOUAS Gwenaël, M. Yves CRINON, M. MENARD Alexis.

Étaient excusés : M. LE BRUN Gildas pouvoir à M. GAUTHIER Joseph, M. CHMIELEWSKI Ludovic pouvoir à M. DANIEL Jean-Michel, M. CHANTOISEL Fabien pouvoir à M. MENARD Alexis, Mme COURCOUX Aurélie pouvoir à Mme CORDON Catherine.

• **Lotissement Le Haut Temple : validation et autorisation de signature du devis d'éclairage public (2<sup>ème</sup> phase) avec le SDE 22 (Syndicat Départemental d'Energie)**

Le projet d'éclairage public EP 2<sup>ème</sup> phase du Lotissement Le Haut Temple tranches 1 et 2 présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE22) pour un montant estimatif de 40 000 € TTC.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE 22 le 20 décembre 2019 d'un montant de 24 074.08 euros. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **valide** le projet d'éclairage public 2<sup>ème</sup> phase du Lotissement Le Haut Temple tranches 1 et 2, et **autorise** Monsieur le Maire à signer le devis et tout document se rapportant à ce dossier.

• **Renouvellement de l'adhésion à l'ALEC 2024-2027 : autorisation de signature de la convention.**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de renouveler l'adhésion de la commune à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC). Cette association met en œuvre trois missions principales :

- L'information, la sensibilisation, le conseil et l'accompagnement aux particuliers notamment pour des travaux de rénovation énergétique, et la lutte contre la précarité énergétique en lien avec les plateformes de l'habitat portées par les agglomérations du Pays de Saint-Brieuc,

- Le suivi énergétique du patrimoine communal et l'accompagnement des collectivités à la maîtrise de l'énergie.

- L'accompagnement à la définition, à l'animation et à la mise en œuvre de politiques territoriales en matière de transition énergétique, de lutte et d'adaptation au changement climatique.

La commune doit renouveler son adhésion à l'ALEC pour une durée de 4 ans (2024 – 2027).

La cotisation est fixée à **0,89 €** par habitant et par an (avec une revalorisation annuelle de 1,5%), sur la base de la population municipale INSEE en vigueur pour l'année n-1. Soit, pour notre commune, une cotisation de **1182 €**. La commune doit également nommer/renouveler le mandat de l'élu référent à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat qui la représentera dans les instances de l'association (Assemblée générale, Comité de pilotage du CEP...). Cet élu sera l'interlocuteur privilégié des élus et salariés de l'ALEC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Emet** un avis favorable à la ré-adhésion de la commune, et **accepte** de verser la cotisation annuelle fixée à 1182 € (avec une revalorisation de 1,5% chaque année).

- **Désigne** M. Joseph GAUTHIER comme représentant la commune au sein de l'ALEC, et interlocuteur privilégié de l'ALEC.

- **Donne** mandat à l'ALEC pour agir en son nom et pour son compte dans la mise en place des espaces clients et la consultation des données de consommations et de dépenses d'énergie et d'eau, relatives aux établissements propriétés de la collectivité auprès des fournisseurs d'énergie et d'eau.

- **Autorise** l'ALEC du Pays de Saint-Brieuc à procéder à la collecte, à la visualisation et au traitement de ces données en lien avec les flux (énergies, eau, carburants, etc..).

- **S'engage** à prendre les mesures nécessaires pour réunir et transmettre les factures de consommation d'énergie des bâtiments communaux, et à faciliter le travail du Conseiller en Energie Partagé, afin de pouvoir établir un bilan énergétique du patrimoine communal.

- **Prend note** de la nécessité d'associer systématiquement le Conseiller en Energie Partagé pour les projets actuels et à venir de la commune, demande qu'une information soit faite auprès des Services Techniques de la commune, et **mandate** Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

• **Etude de projet pour la maison de santé : validation de la convention d'entente entre les communes de Matignon, Hénanbihen, Pléboulle et Ruca.**

Monsieur le Maire rappelle le projet de lancer une consultation pour une étude de faisabilité pour la création d'une maison de santé. Monsieur le Maire précise que ce projet d'étude sera porté par plusieurs communes : Matignon, Hénanbihen, Pléboulle et Ruca. Il s'agira d'une mutualisation de l'étude. Cette étude aura pour enjeux de :

- Rendre le secteur plus attractif pour que les médecins souhaitent s'y installer, en collaboration avec les professionnels en place (étudiants, internes).
  - Avoir une réflexion globale qui prend en compte les dispositifs existants,
  - Avoir des locaux adaptés en nombre suffisant,
  - Avoir plus de compétences en proximité : sage-femme, infirmière asalée, IPA, CMP.
- Au préalable, il faut que le projet soit collectif, centré autour des médecins généralistes, et qu'il bénéficie à un exercice coordonné.

L'étude de faisabilité est une étape importante et complexe qui définit l'ébauche du projet de santé commun, sur l'ensemble des aspects suivants : juridique, économique, préprogrammation architecturale.... Elle interroge les motivations des collectivités et des professionnels à s'engager dans un projet collectif pluriprofessionnel.

Afin d'apporter un cadre légal à cette mutualisation, il convient de créer une entente intercommunale, dont l'objet est de permettre à plusieurs communes de réaliser une étude de faisabilité, financière et juridique basée sur l'achat et le portage d'une maison de santé. La création d'une entente nécessite la signature d'une convention avec l'ensemble des parties. L'entente intercommunale comprend la création d'un comité de pilotage, composé de deux représentants par commune, désignés par chaque Conseil municipal en son sein, dans un délai maximum d'un mois suivant la création de l'entente.

Cette étude sera en grande partie financée par le Conseil régional de Bretagne (de l'ordre de 80 %). Le reste à charge sera cofinancé par chacune des 4 communes en fonction de leur nombre d'habitants au 1er janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **valide** la convention d'entente, **désigne** deux élus pour siéger au sein du comité de pilotage de l'entente : Monsieur le Maire et Madame THEVENIN, Adjointe, Madame CORDON est désignée suppléante ; et **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

• **Validation de la convention d'accompagnement à la cybersécurité avec Mégalis Bretagne**

Le Syndicat mixte Mégalis Bretagne a validé la création d'une offre d'accompagnement à la cybersécurité. Le parcours d'accompagnement à la cybersécurité vise à élever le niveau de maturité global de la collectivité, et définir des pistes d'améliorations, voire la préconisation des conditions de leurs mises en œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **choisit** le parcours 2 d'accompagnement (Cyber Sensibilisation enrichie à destination des communes de moins de 3500 habitants), **valide** la convention d'accompagnement à la cybersécurité auprès de Mégalis et **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document se rapportant à ce dossier.

~ PAROLE DE LA MINORITÉ ~

Lors de la campagne des élections municipales de 2020, **l'exécutif actuel, n'a pas cessé de répéter "faire revenir un médecin à Hénanbihen"**, mais une fois aux responsabilités la réalité est tout autre.

En effet, si aujourd'hui la commune prévoit d'emprunter 164 562 € pour désamianter l'ancienne caserne ayant annoncé le projet de transformer ce lieu en un cabinet médical avec logement à l'étage. Étonnamment, en même temps, **elle décide de financer à hauteur de 30 %, l'étude de faisabilité d'une maison médicale ... sur Matignon.**

Cette étude ayant pour but d'analyser les demandes des professionnels, de comprendre les besoins, d'étudier la faisabilité du projet et de connaître la participation financière des quatre communes limitrophes pour acheter et faire fonctionner annuellement ce cabinet.

Les résultats de cette étude seront communiqués au mois de novembre, c'est pourquoi il nous paraissait essentiel d'attendre sa conclusion avant d'emprunter pour engager des travaux pour réaliser un cabinet médical sur Hénanbihen qui risque de ne pas correspondre aux attentes d'un médecin.

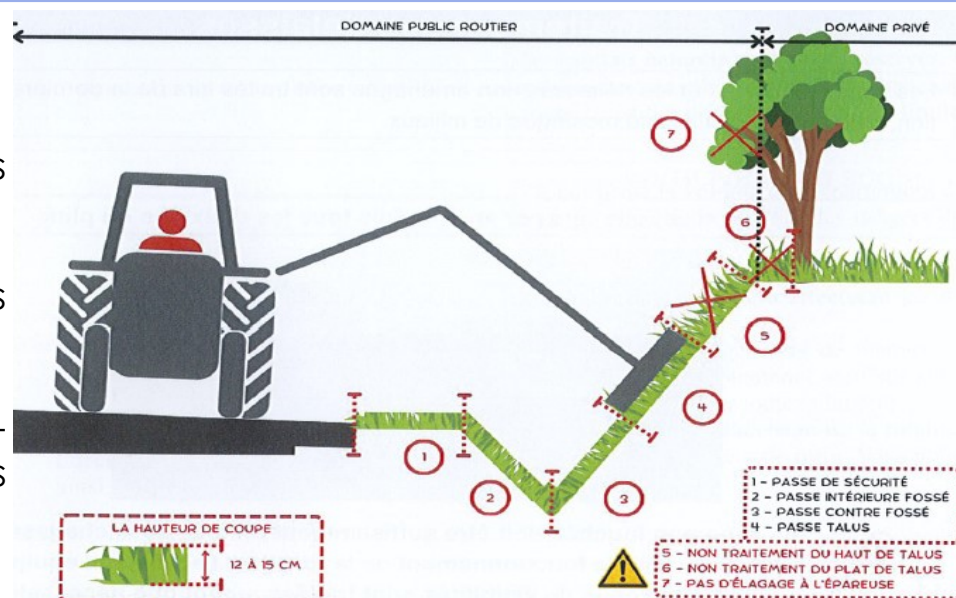
Alexis MENARD, Gwénaél MEHOUAS, et Fabien CHANTOISEL, élus de la minorité.

~ INFORMATIONS COMMUNALES ~

**Campagne de fauchage des bords de routes départementales**

Pour votre information, la campagne de fauchage des abords des routes départementales a débuté le 21 mai 2024 :

- Une première phase entre mi-mai et mi-juin : dégagements de visibilité des carrefours dangereux identifiés.
- Une deuxième phase entre mi-août et fin décembre : fauchage de la totalité des accotements, débroussaillage des fossés et talus. Le haut et la crête des talus ne seront pas débroussaillés.



## Enquête publique sur le projet de SCOT du Pays de Saint-Brieuc

L'enquête publique sur le projet de SCOT du Pays de Saint-Brieuc se tiendra du vendredi 14 juin au lundi 15 juillet 2024. Vous pourrez prendre connaissance du projet en consultant le dossier soumis à enquête publique qui contient : les pièces administratives (délibérations, arrêté portant mise à l'enquête publique du projet, copie des avis des annonces légales publiés dans la presse) ; les avis des Personnes Publiques Associées et de l'autorité environnementale ; les documents du SCOT arrêté : le résumé du projet de SCOT, le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, et le Document d'Orientation et d'Objectifs ; et le bilan de la concertation.



Le dossier soumis à enquête publique sera consultable dans plusieurs lieux d'enquête, dont Lamballe Terre et Mer, la mairie de Lamballe, la mairie de Plédéliac et la mairie de Pléneuf-Val-André. Il sera également consultable sur le site internet du Syndicat Mixte et sur le site internet dédié à l'enquête publique dont l'adresse sera communiquée à l'ouverture de l'enquête. La Commission d'enquête, composée de 3 commissaires enquêteurs, ira à la rencontre du public, lors des permanences organisées dans chaque lieu d'enquête.

Le public pourra consigner des observations dans les registres prévus à cet effet dans chaque lieu d'enquête, mais également adresser ses observations par écrit, à la Présidente de la commission d'enquête, à l'adresse suivante : Syndicat mixte de la Baie de Saint-Brieuc - CIA, bâtiment B, 2ème étage, 5 rue du 71ème Régiment d'Infanterie - 22000 SAINT-BRIEUC, ou par mail (l'adresse-mail sera communiquée à l'ouverture de l'enquête). Après la clôture de l'enquête publique, la commission d'enquête rédigera son rapport et émettra un avis motivé sur le projet.

### ~ MESSAGE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE ~

Vous souhaitez scolariser votre enfant à la rentrée prochaine ou au cours de l'année scolaire ? Vous avez des questions et envie de découvrir notre école ? Je me propose d'y répondre et de vous présenter nos locaux et nos projets lors d'un rendez-vous personnalisé. N'hésitez pas à appeler, nous conviendrons d'une date ensemble (scolarisation possible dès 2 ans).

Laurence Veillard, directrice. Ecole publique- 11 lot Bel Air 22550 Hénanbihen.02.96.31.53.66 [ecole.0220847b@ac-rennes.fr](mailto:ecole.0220847b@ac-rennes.fr)

### ~ ÉTAT CIVIL ~

#### Mariages :

Le 4 mai 2024 : **Mme Caroline CORNEC et M. Tanguy PORTIER**

Le 1er juin 2024 : **Mme Audrey DUTERTRE et M. Florian RAULT**



La municipalité présente tous ses vœux de bonheur aux époux.

#### Décès :

**M. François CARFANTAN**, né le 19 mai 1930 à Hénanbihen, décédé le 5 mai 2024 à Lamballe.

**M. Jean-Baptiste PANSART**, né le 3 juin 1933 à Hénanbihen, décédé le 11 mai 2024 à Avranches (Manche).

La municipalité présente ses sincères condoléances aux familles.



### Remerciements

**Famille de M. Jean-Claude PERROT** : Carmen et Jean-Yves GUYOMARD, leurs enfants et petits-enfants, remercient toutes les personnes qui ont pris part à leur peine, par leur présence, l'envoi de cartes et de dons lors du décès de leur papa et papi PERROT Jean-Claude.

### ~ URBANISME ~

#### DP : déclaration préalable

#### PC : permis de construire

**DP 02207624C0014** : M. MACHADO Jean-Paul, clôture, 7 rue des Templiers.

**DP 02207624C0017** : Mme DUTRANNOY Isabelle, velux, 23 Le Haut Herpin.

**DP 02207624C0018** : M. SAVIDAN Grégory, muret de soutènement, 6 rue des Templiers.

**PC 02207623C0030** : SAS DU PONT PERROU, modules d'abris agricoles à toiture photovoltaïque, Le Reposoir.



### ~ VIE ASSOCIATIVE ~



#### RANDO'BIHEN - Circuits du mois de mai-début juin

Pour tous renseignements : [randobihen@gmail.com](mailto:randobihen@gmail.com) ou **06.27.55.90.46**

Degrés de difficulté ( ) 1 - Facile 2 - Moyen 3 - Difficile

Rendez-vous **mercredi 13H30** - Parking Ecole Privée

Rendez-vous **vendredi 9H30** - Parking Ecole Privée

12 juin	Sortie Ploumanac'h		14 juin	Saint-cast Brison	1
19 juin	Taden	2	21 juin	Pluduno	1
26 juin	Le Minihic sur Rance	2	28 juin	Erquy viaduc	1
03 juillet	Ferme d'antan - la Hunaudaye	2	05 juillet	Andel	1

# KERMESSE

COUR DE L'ÉCOLE ST-JOSEPH À HÉNANBIHEN

DIMANCHE 23 JUIN 2024



10H30: MESSE - 12H: REPAS, GRILLADES, STANDS ET JEUX DIVERS  
À PARTIR DE 15H: ANIMATIONS MUSICALES  
18H: TIRAGE DE LA TOMBOLA



TICKETS REPAS EN VENTE  
AUPRÈS DES PARENTS ET  
DANS LES COMMERCES  
(VIVAL & BAR LE NEPTUNE)



## Club du Bon Accueil

Le concours de boules du club du Bon Accueil aura lieu le vendredi 14 juin. Inscriptions à partir de 13h30. Concours en triplettes.

## Fête champêtre de l'Ecole Publique : plus de 60 bénévoles mobilisés pour une manifestation couronnée de succès.



Un sujet de satisfaction pour le Président de l'Association des Parents d'Elèves, Sébastien Hue : « Toute votre énergie et vos contributions ont permis la réussite de cette belle journée. Sans vous rien n'aurait été possible. Un grand merci également aux amicalistes, aux instituteurs, aux partenaires artisans, commerçants, aux associations, à la municipalité et à tous les parents, amis et famille présents. »

Avec les bénéfices de cette manifestation, les parents d'élèves poursuivent leur ambitieux plan de financement des activités et matériels pour les élèves de l'école :

mise en place d'un jardin pour les maternelles, sorties au musée de Bothoa, Mathurin Meheut, ArchéoMusée Coriosolis, Château de la Hunaudaye, Ecomusée de la Ferme d'Antan, Séjour au Puy du Fou, transport pour les séances de cinéma, de piscine et de voile, partenariat avec le grand site Cap d'Erquy Cap Fréhel etc.

## ~ UN PEU D'HISTOIRE... ~

### La Motte Castrale dite de Cruchon

Sur la commune d'Hénanbihen, une Motte Castrale du Moyen Age a laissé son empreinte à Cruchon, située route d'Hénansal à 1km du bourg entre la Ville André, les Mettries et la Grande Motte.

Cette fortification de l'an Mil est un modèle féodal de petite seigneurie, permettant à cette dernière d'asseoir son autorité politique et militaire sur les agriculteurs (sujets) ; la vie de la communauté s'organisait donc localement autour des mottes, rapides à construire en utilisant des matériaux peu coûteux et disponibles partout. La Motte Cruchon remplissait plusieurs fonctions : la résidence seigneuriale, la défense naturelle ou passive, la surveillance des voies de communication qui permettait au seigneur de prélever le droit de passage aux personnes et marchandises (La Ville Péan et son pont « payant ») et enfin le symbolisme culturel et social.

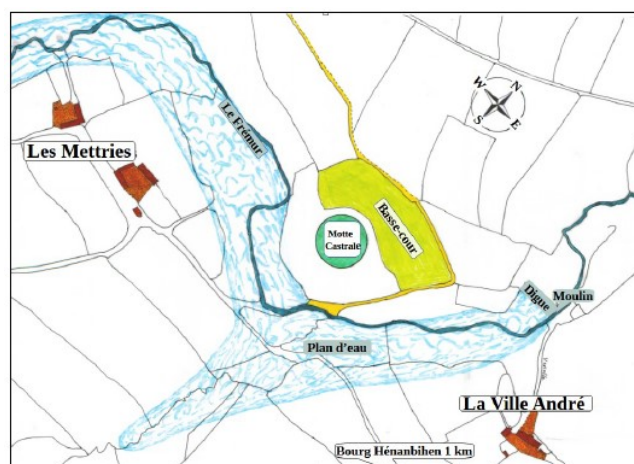
La basse-cour, position inférieure à la résidence du seigneur constituait l'enceinte fortifiée par un fossé et une palissade. C'est dans ce périmètre que se trouvaient les habitations et les bâtiments nécessaires à la vie médiévale : chapelle, cimetière, artisans... ; ainsi que les équipements communs : four à pain, pressoir. (Voir dessin ci-dessous)

Ce site, situé à l'extrémité d'un éperon rocheux en rebord de plateau, surplombe la rivière et son plan d'eau de 25 mètres. Ce dernier servait à satisfaire les besoins de la communauté avec l'implantation d'un moulin et constituait une réserve de pisciculture ainsi qu'un obstacle défensif.

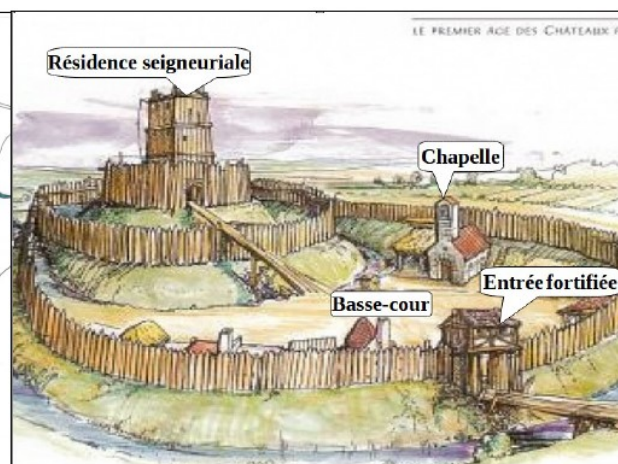
De la Motte Castrale il ne reste qu'un fragment Nord avec son fossé, l'éperon rocheux de schiste ayant été exploité comme carrière. En surface il n'y a aucun vestige des matériaux putrescibles utilisés pour sa construction. Le périmètre de la basse-cour et son fossé à sec marquent toujours aujourd'hui en creux le relief du champ cultivé. La digue, qui permettait la circulation des piétons et chariots est le vestige le mieux conservé ; elle est facilement observable. L'emplacement du moulin se devine à l'endroit où la rivière traverse celle-ci.

Le cadastre Napoléon de 1826 met en évidence ce site. Le cercle de la Motte était intact lors de ce premier relevé et représente une parcelle circulaire de 50 mètres de diamètre délimitant la levée de terre et gazon emmottés. Ce parcellaire délimite aussi la basse-cour et les chemins existant.

Le dessin de la Motte des Bourg-Heussais à Pléven (22), donne une idée de ce qui existait à Hénanbihen. Le sommet de la résidence seigneuriale pouvait culminer à 30 mètres sur le tertre. Les différentes palissades et le village dans la basse-cour devaient être semblables. (La Motte Castrale de la butte au Coq à Matignon très peu arasée est significative de cette hauteur).



Premier relevé de la Motte Castrale  
cadastre Napoléon de 1826

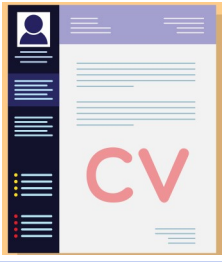


Dessin de la Motte des Bourg-Heussais  
Pléven(22) exécuté par Patrick Robart  
reproduit avec son aimable autorisation

Texte et présentation réalisés par André Benne pour le compte de l'association Culture et Patrimoine d'Hénanbihen  
( 5 La Ville Hullin 22550 Hénanbihen [cultureetpatrimoine@henanbihen.com](mailto:cultureetpatrimoine@henanbihen.com) )

~ ANNONCES ~

**Offre d'emploi saisonnier**



Eureden Hénanbihen recherche un saisonnier pour la moisson 2024, du 1er juillet au 31 août.

Contact : 02 96 31 52 56

**Cours particuliers**



Cours d'anglais et de français langue étrangère, tous âges et tous niveaux, par professeure d'anglais anglaise.  
Cours individuels, à deux ou en petits groupes.

Secteurs : Hénanbihen, Erquy, Pléneuf-Val-André....  
50 % de réduction d'impôt.

Contact : 06 26 94 96 46



Pour d'autres infos, au fil de l'eau, téléchargez l'application Panneau Pocket sur votre téléphone et choisissez Hénanbihen

# HÉNANBIHEN

Square Henri Avril (près de la mairie)  
15 JUIN - À PARTIR DE 19H30

## FÊTE DE LA MUSIQUE

LES DÉCALÉS - LE GROUPE LOKI  
VINCENT PRÉMEL -  
RED ROWEN AND THE MADCHESTER

*entrée gratuite  
buvette et restauration rapide*

organisé par le avec

"ne pas jeter sur la voie publique" suivant l'article L.541-10-1 du Code de l'environnement

La Mairie :

La mairie est ouverte :

- Du lundi au vendredi de 9H à 12H
- Le lundi, mercredi, vendredi de 14h à 16h30
- Possibilité de prendre rendez-vous avec le Maire ou ses adjoints **le samedi.**

☎ : 02.96.31.52.49  
mairie.henanbihen@wanadoo.fr  
<https://www.henanbihen.fr/>

L'agence postale :

L'agence postale est ouverte du **lundi au vendredi** de 9H à 12H

~ AGENDA ~

**Vendredi 14 juin** : Concours de boules du Club Bon Accueil

**Samedi 15 juin** : Fête de la musique

**Dimanche 23 juin** : Kermesse de l'école Saint-Joseph



Parution du prochain **ECLAIREUR** Juillet-Août 2024 : semaine 28 (du 8 au 14 juillet 2024)  
**Date limite d'envoi de vos articles : mercredi 15 mai** / mail : [mairie.henanbihen.com@orange.fr](mailto:mairie.henanbihen.com@orange.fr)

**Directeur de Publication**  
Jean-Michel LEBRET